

Comprendre les Comptabilités Socio-Environnementales

Fiche n°4

Les impacts : « Extérieur/Intérieur » vs « Intérieur/Extérieur »

Enjeu : Faut-il considérer l'impact de l'environnement et du social sur notre activité ou plutôt l'inverse pour prendre des décisions réellement durables ? Dans le premier cas, l'environnement est source de menaces ou d'opportunités uniquement, dans le second c'est un ensemble de choses à préserver.



- Le Code Civil français stipule désormais à l'article 1833 que "La société est gérée (...) en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité". S'agit-il pour les organisations de tenir compte des risques et opportunités liés à ces enjeux, ou de rendre compte de leurs impacts?
- La prise en compte des **enjeux sociaux et environnementaux** doit être orientée dans le sens d'une analyse de matérialité qui **questionne les impacts de l'entreprise sur son environnement.**



Comprendre les Comptabilités Socio-Environnementales

Fiche n°4

Les impacts : « Extérieur/Intérieur » vs « Intérieur/Extérieur »

- Choisir des impacts uniquement parce qu'ils sont réglementaires ou susceptibles de dégrader le résultat financier de l'organisation relève d'un raisonnement de gestion financière classique.
- La comptabilité ou le reporting socio-environnemental qui ne raisonnent que dans le sens des contraintes, des risques ou des opportunités pour l'organisation ne peuvent être un outil de changement au service de la conservation des capitaux naturels et humains.
- Remédier aux dégradations sociales et environnementales directement liées à l'activité des organisations commence par l'identification des dégradations et la définition d'un périmètre de responsabilité.
- La réglementation et les outils de comptabilité socio-environnementale doivent inciter les organisations à penser le risque différemment, en prenant en compte les risques qu'elles font peser sur leur environnement direct et indirect.